

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

	Nombre de conseillers :	
Date de convocation : 07/04/2014	En exercice :	11
Date d'affichage : 07/04/2014	Présents :	11
	Votants :	11

L'an deux mil quatorze, le lundi 14 avril à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, M.ROSSET, Adjoints,
H.DANJOU - J.MAZUEL- P.DERLY-C.CRETE- Y.LE HIR- T.NEYT – O.CHARTON – V.LE GALL
formant la totalité des membres en exercice.

Jacques MAZUEL a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 et DU COMPTE DE GESTION 2013 :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 dressé par Monsieur le Maire. La section de fonctionnement présente un excédent de 70.939,68 € et la section d'investissement un excédent de 161.439,81 € correspondant aux résultats du compte de gestion 2013 dressé par Mme la Trésorière.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir constaté, d'après le compte administratif, un excédent de fonctionnement s'élevant à 70.939,68 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 54.939,68 € à la section d'investissement du budget primitif 2014, au compte 1068 pour le financement des investissements 2014 et d'affecter au compte 002 de la section de fonctionnement le solde de 16.000 €.

L'excédent d'investissement s'élevant à 161.439,81 € sera inscrit au compte 001 de la section d'investissement.

TRAVAUX S.I.E.G.E. : Eclairage public chemin des hayettes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- en section d'investissement : **2.333,33 €**
- en section de fonctionnement : **0 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- l'inscription des sommes au Budget de l'exercice 2014, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (EP).

BUDGET PRIMITIF 2014 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2014, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 525.149 €

- section de fonctionnement : 264.679 €
- section d'investissement : 260.470 €

Les membres du conseil décident de ne pas augmenter les impôts locaux.

Investissements 2014 :

- Achat d'un souffleur
- Achat de cache vue pour la cour de la Mairie et de panneaux grillagés
- Achat d'outillages divers (perceuse, ponceuse...)
- Achat d'une vitrine d'affichage
- Pose d'un poteau incendie rue de la groute
- Etude d'un Plan Local d'Urbanisme
- Travaux intérieurs et extérieurs à la salle des fêtes (rideaux, estrade, porte et clins)
- Achat d'une parcelle de terrain rue de la groute
- Achat de logiciels et d'un nouveau PC
- Achat de panneaux routiers
- Pose de deux éclairages publics chemin des hayettes
- Démoussage de la toiture de l'église

QUESTIONS DIVERSES :

- Commission sécurité : M. le Maire demande aux membres de se réunir pour étudier le dispositif des voisins vigilants.
- Jury fleurissement : M. le Maire propose qu'un conseiller municipal le remplace pour le jury de secteur Vexin Normand la semaine du 23 au 27 juin.
- CCAS : M. le Maire informe que 4 membres extérieurs peuvent participer au Centre Communal d'Action Sociale. Ils sont nommés par arrêté municipal.
- CCID : le centre des impôts nous demande de proposer 24 noms de contribuables pour renouveler la Commission Communale des Impôts Directs avant le 6 juin prochain.
- Comptage RD 6014 : M.DERLY demande si le compteur pouvait être installé sur la RD 6014 au niveau de la guérite. Proposition acceptée.

La séance a été levée à 23h